

1

Bassin de l'Oudon

- L'eau paye l'eau – les grands principes de financement
- La situation financière du bassin de l'Oudon
- Zoom sur des orientations particulières
- Orientations budgétaires globales

2

Introduction

- Vidéothèque - Bassin de l'Oudon

https://youtu.be/lwMwR_36U44?si=O1psMIs8ss4ea6fS

3

Le cadre de l'action du syndicat

DCE
- Directive cadre sur l'eau et Loi sur l'eau
- **Retour au bon état des eaux**



S.D.A.G.E.
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Document de planification à l'échelle du bassin Loire-Bretagne

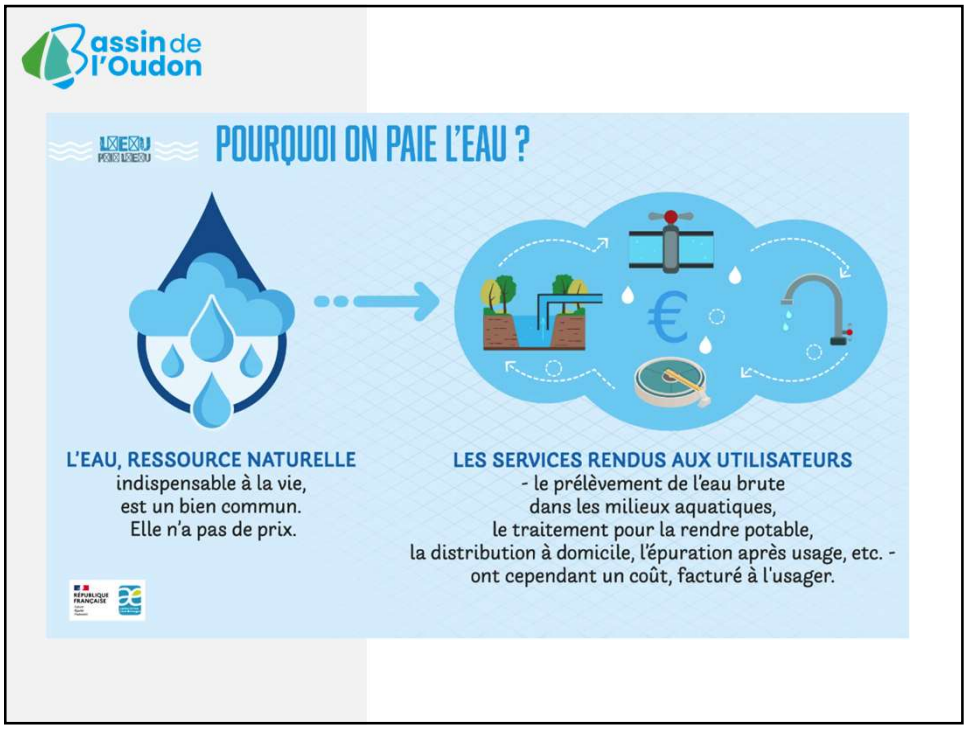


S.A.G.E.
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Document de planification élaboré et suivi par la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon

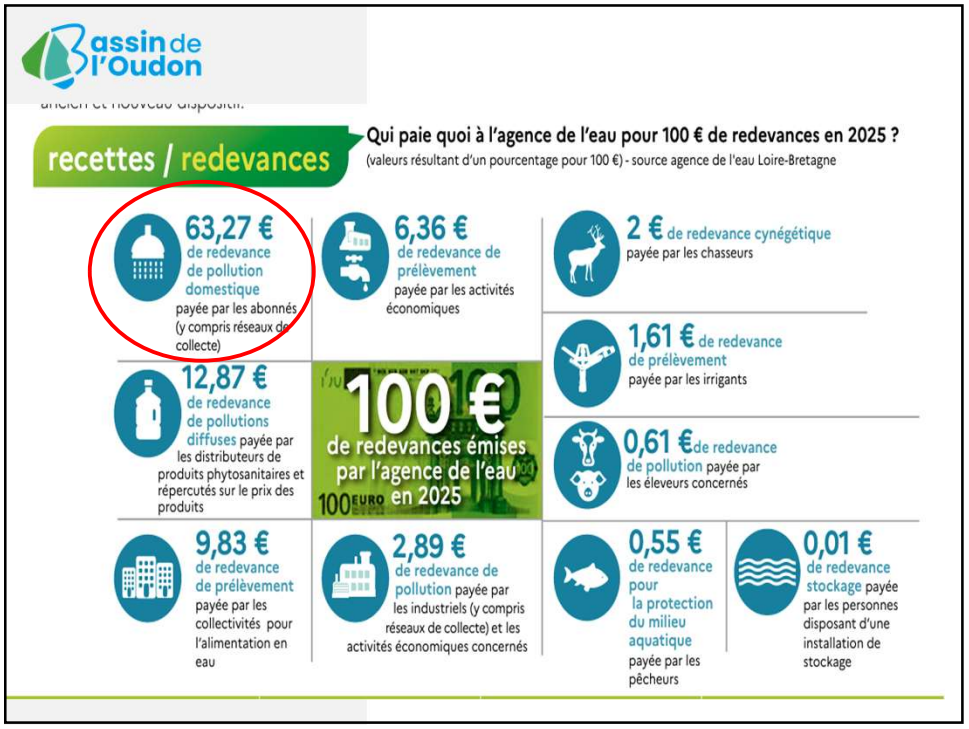


ATeau
- Accord de territoire signé avec l'Agence de l'Eau, la Région, les Départements
- Stratégie sur 6 ans – programme d'actions 2 x 3 ans

4


Bassin de l'Oudon
POURQUOI ON PAIE L'EAU ?
L'EAU, RESSOURCE NATURELLE
indispensable à la vie,
est un bien commun.
Elle n'a pas de prix.
LES SERVICES RENDUS AUX UTILISATEURS
- le prélèvement de l'eau brute
dans les milieux aquatiques,
le traitement pour la rendre potable,
la distribution à domicile, l'épuration après usage, etc. -
ont cependant un coût, facturé à l'usager.

5


Bassin de l'Oudon
recettes / redevances
Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne
63,27 € de redevance de pollution domestique payée par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
6,36 € de redevance de prélèvement payée par les activités économiques
2 € de redevance cynégétique payée par les chasseurs
1,61 € de redevance de prélèvement payée par les irrigants
12,87 € de redevance de pollutions diffuses payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits
100 € de redevances émises par l'agence de l'eau en 2025
0,61 € de redevance de pollution payée par les éleveurs concernés
9,83 € de redevance de prélèvement payée par les collectivités pour l'alimentation en eau
2,89 € de redevance de pollution payée par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés
0,55 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payée par les pêcheurs
0,01 € de redevance stockage payée par les personnes disposant d'une installation de stockage

6



7

Bassin de l'Oudon

La taxe GEMAPI



- Prélevée par les ComCom ou d'agglo

Sur le bassin de l'Oudon : VHA ; Laval agglo ;
Vitré communauté ; Roche aux Fées communauté

- Reversée aux syndicats de bassin

- Cette taxe est répartie sur les 4 taxes locales : taxe d'habitation pour les résidences secondaires, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, et cotisation foncière des entreprises.
- Taxe « affectée » : ne peut servir qu'à financer la **gemapi**
- Plafond de 40€ par habitant (9,44 € montant moyen 2024)

(Un contribuable peut payer plus de 40€)

8

806 000 €
de participations en 2026

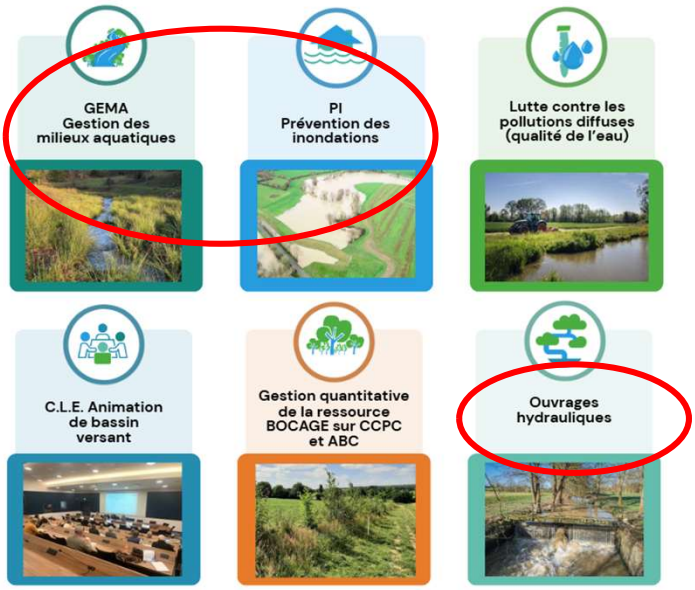
	GEMAPI 2026	autres compétences 2026	participations 2026
Anjou Bleu Communauté	258 369 €	64 995 €	323 364 €
CA Laval	48 085 €	4 033 €	52 118 €
CC Vallées du Haut Anjou	69 296 €	18 752 €	88 048 €
CC Châteaubriant-Derval	20 841 €	3 088 €	23 929 €
CC Roche aux Fées	1 617 €	779 €	2 396 €
Vitré Communauté	7 135 €	1 155 €	8 290 €
CC Craon	260 996 €	44 565 €	305 561 €
Peuton		190 €	190 €
Château-Gontier		358 €	358 €
Chemazé		310 €	310 €
Marigné-Peuton		241 €	241 €
Peuton		102 €	102 €
Prée d'Anjou		616 €	616 €
TOTAL	666 339 €	139 184 €	805 523 €

9

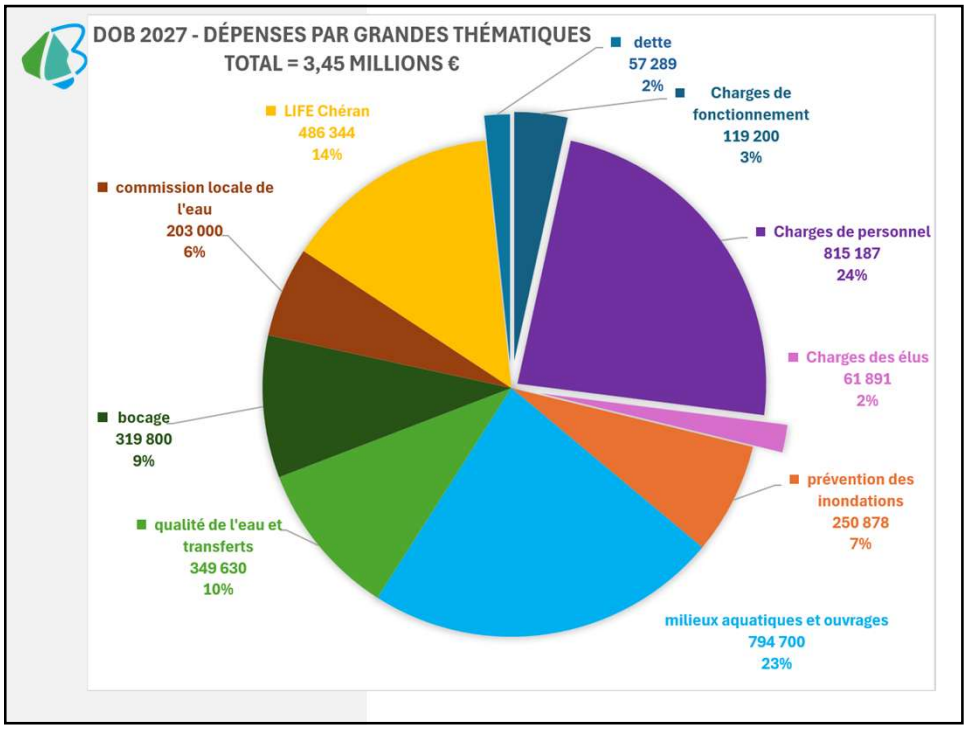
Budgets de travaux et d'investissement /

budgets d'animation, d'accompagnement

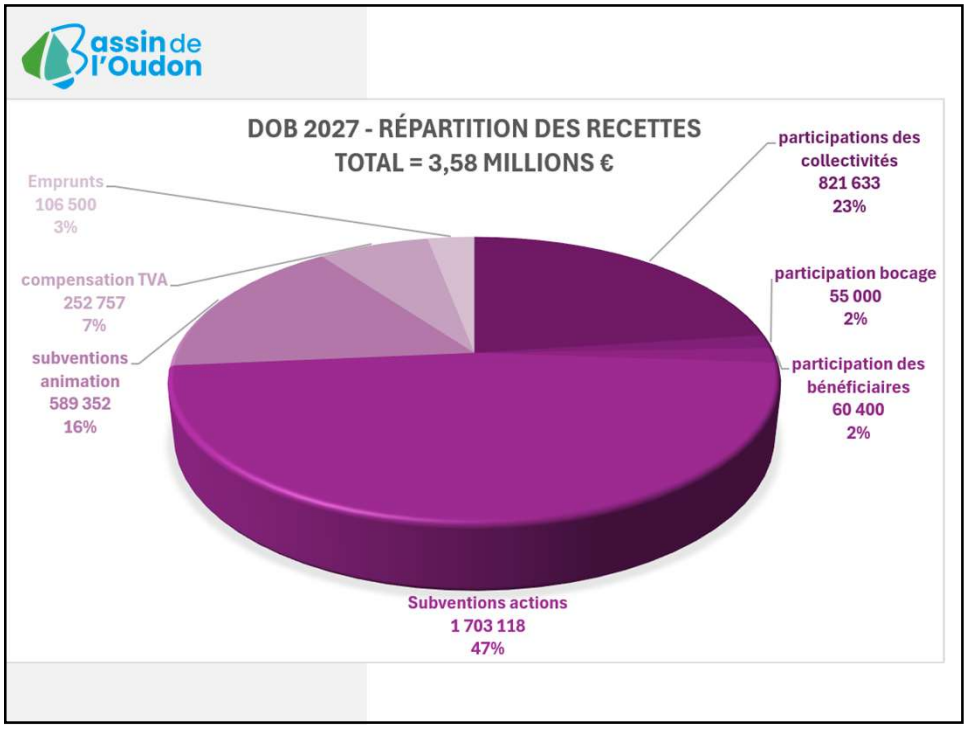
Les compétences du syndicat



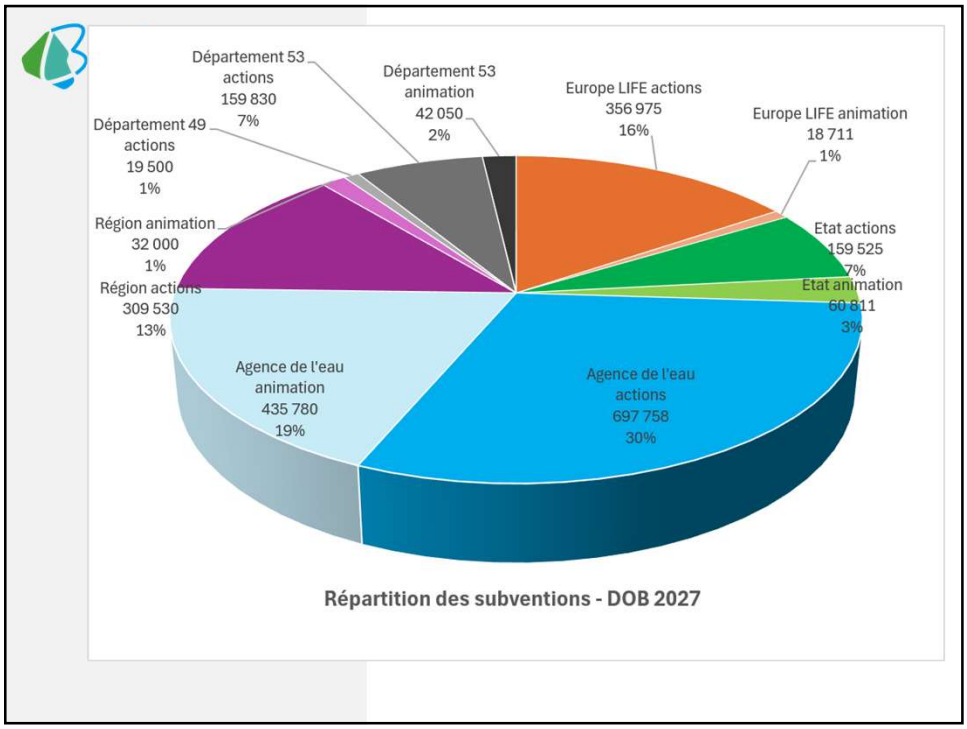
10


DOB 2027 - DÉPENSES PAR GRANDES THÉMATIQUES
TOTAL = 3,45 MILLIONS €
dette
57 289
2%
Charges de fonctionnement
119 200
3%
Charges de personnel
815 187
24%
Charges des élus
61 891
2%
prévention des inondations
250 878
7%
milieux aquatiques et ouvrages
794 700
23%
qualité de l'eau et transferts
349 630
10%
bocage
319 800
9%
commission locale de l'eau
203 000
6%
LIFE Chéran
486 344
14%

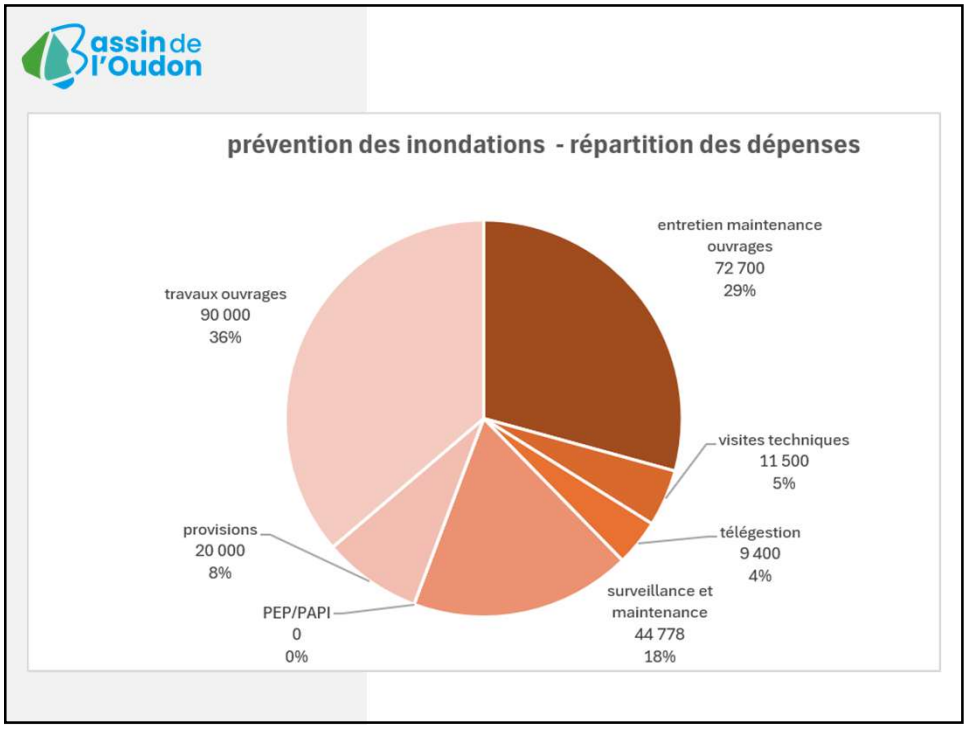
11


Bassin de l'Oudon
DOB 2027 - RÉPARTITION DES RECETTES
TOTAL = 3,58 MILLIONS €
participations des collectivités
821 633
23%
participation bocage
55 000
2%
participation des bénéficiaires
60 400
2%
Subventions actions
1 703 118
47%
subventions animation
589 352
16%
compensation TVA
252 757
7%
Emprunts
106 500
3%

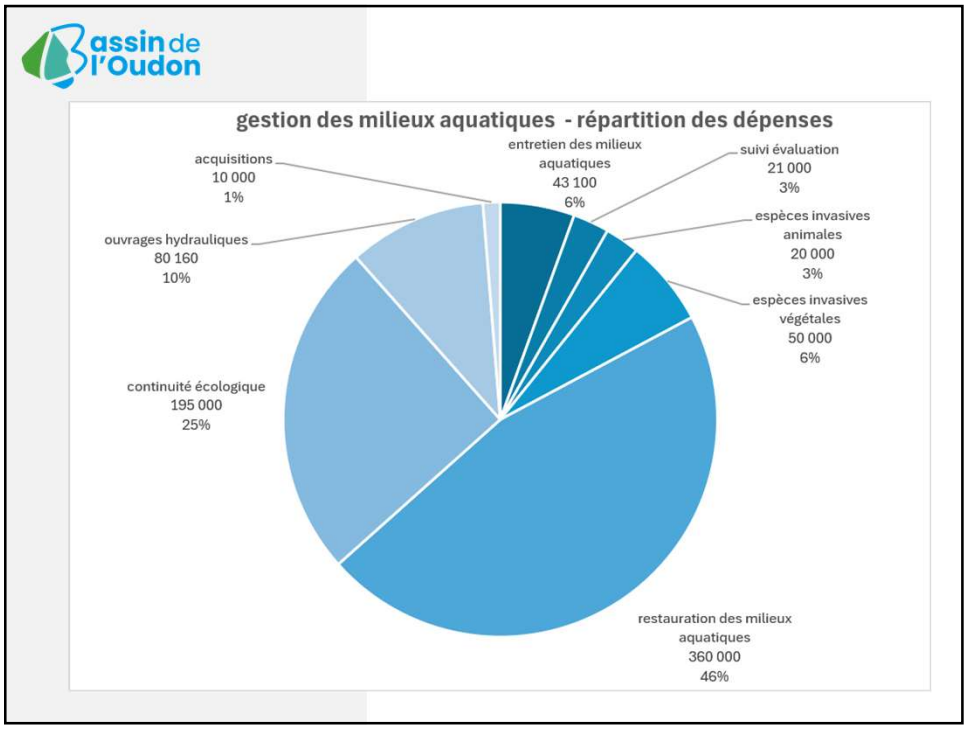
12


Département 53
actions
159 830
7%
Département 53
animation
42 050
2%
Europe LIFE actions
356 975
16%
Europe LIFE animation
18 711
1%
Département 49
actions
19 500
1%
Etat actions
159 525
7%
Région animation
32 000
1%
Etat animation
60 811
3%
Région actions
309 530
13%
Agence de l'eau
animation
435 780
19%
Agence de l'eau
actions
697 758
30%
Répartition des subventions - DOB 2027

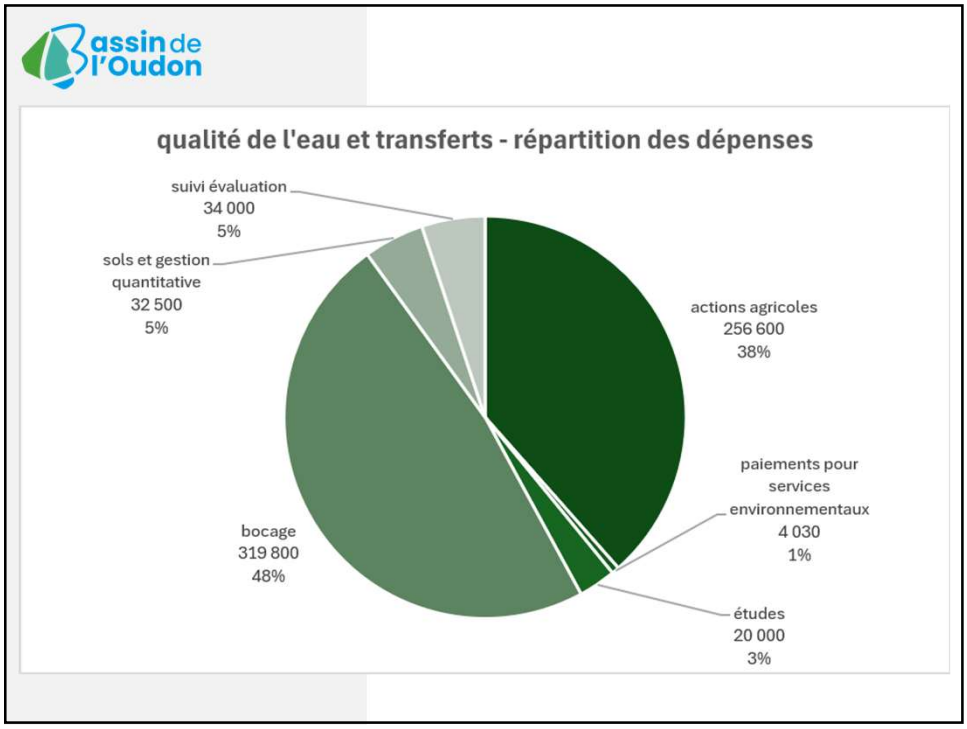
13


Bassin de l'Oudon
prévention des inondations - répartition des dépenses
entretien maintenance
ouvrages
72 700
29%
travaux ouvrages
90 000
36%
visites techniques
11 500
5%
télégestion
9 400
4%
provisions
20 000
8%
surveillance et
maintenance
44 778
18%
PEP/PAPI
0
0%

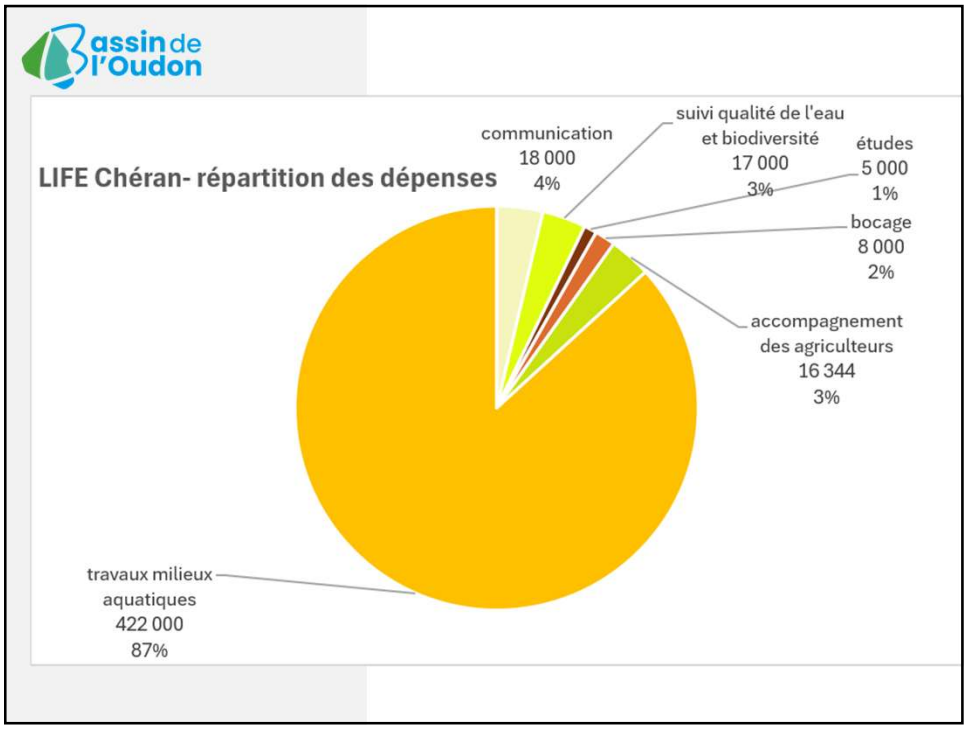
14


gestion des milieux aquatiques - répartition des dépenses
entretien des milieux aquatiques 43 100 6%
suivi évaluation 21 000 3%
espèces invasives animales 20 000 3%
espèces invasives végétales 50 000 6%
restauration des milieux aquatiques 360 000 46%
continuité écologique 195 000 25%
ouvrages hydrauliques 80 160 10%
acquisitions 10 000 1%

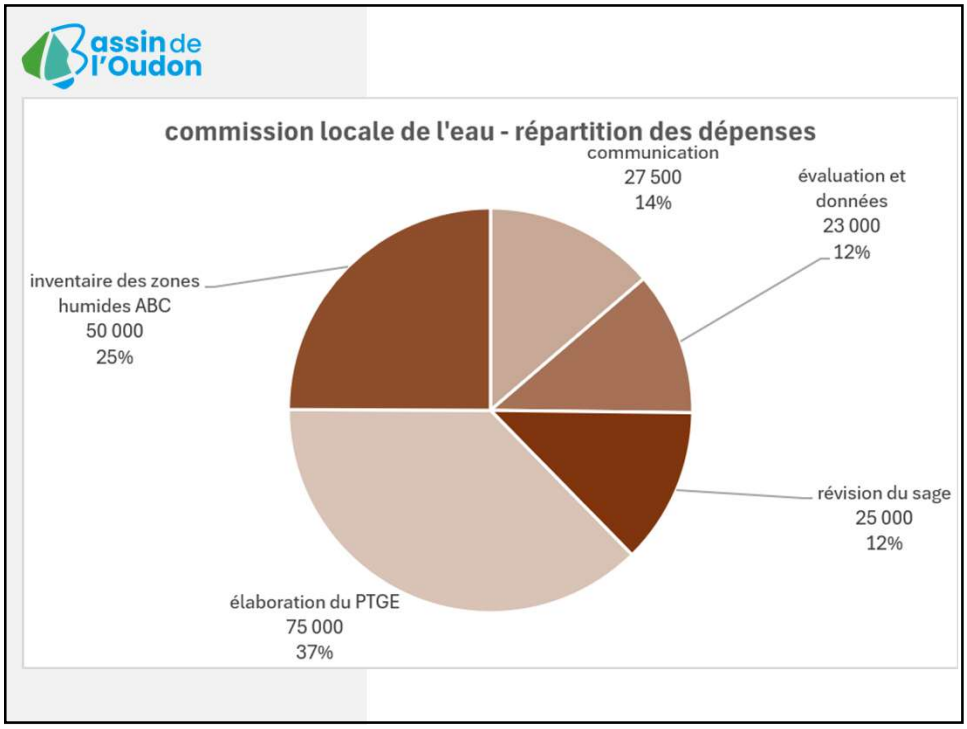
15


qualité de l'eau et transferts - répartition des dépenses
actions agricoles 256 600 38%
paiements pour services environnementaux 4 030 1%
études 20 000 3%
bocage 319 800 48%
sols et gestion quantitative 32 500 5%
suivi évaluation 34 000 5%

16


LIFE Chéran- répartition des dépenses
communication
18 000
4%
suivi qualité de l'eau
et biodiversité
17 000
3%
études
5 000
1%
bocage
8 000
2%
accompagnement
des agriculteurs
16 344
3%
travaux milieux
aquatiques
422 000
87%

17


commission locale de l'eau - répartition des dépenses
communication
27 500
14%
évaluation et
données
23 000
12%
inventaire des zones
humides ABC
50 000
25%
révision du sage
25 000
12%
élaboration du PTGE
75 000
37%

18



Zoom sur des orientations particulières

19

Le bocage



Initialement inclus dans les 800 000 €

« boite aux lettres des aides »

Nouveaux besoins : inciter aux plantations, débouchés économiques, entretien/qualité, PDGH pour aides PAC

Extension du territoire : ABC + Pays de Craon + Laval Agglo

Aides à la haies instables, visibilité jusqu'en 2027

⇒Reste à charge estimé à 55 000 € / an

⇒Répartition à la surface des EPCI

ABC	26 114 €
Laval Agglo	4 209 €
Pays Craon	24 677 €

⇒Rencontre avec les EPCI en cours

20

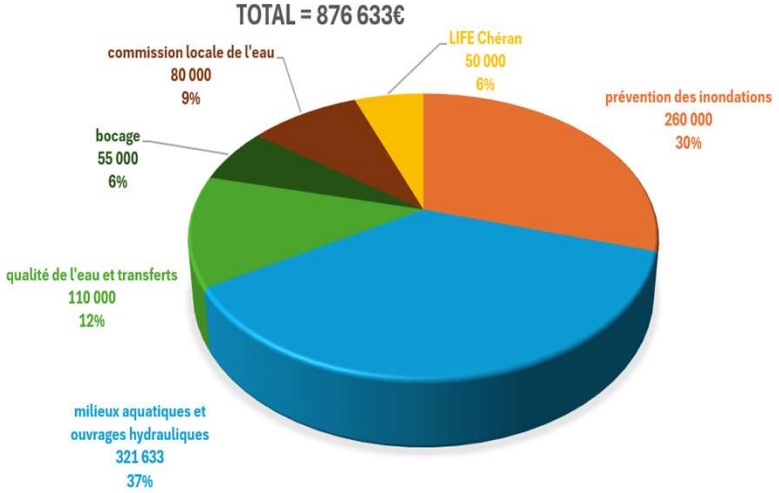
Les participations financières

- En 2026, il a été décidé une augmentation proportionnelle à l'évolution des bases fiscales
- Projections actuelles : + 2 à + 3 %
(IPCH en septembre 2026 sur 1 an : + 3%)
- **En 2027 :**
augmentation proportionnelle à l'évolution des bases fiscales
avec un plafond à 2% (= 16 000 €)
- **Consolidation en CS en février ou mars 2027**

21

RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITÉS PAR COMPÉTENCES

TOTAL = 876 633€



22

La provision pour risque sites de surstockage



- Protocole d'accord et conventions particulières pour indemniser les dégâts aux cultures sur les 12 sites de sur-stockage des eaux
- Risque prévisible et certain : impossible de s'assurer => 20 000 € provisionnés chaque année

SUIVI DES PROVISIONS

	INONDATIONS
Solde au 31/12/2023	**164 946,92 €**
Dotation aux provisions 2024	20 000,00 €
Reprise provisions 2024	12 969,34 €
Solde au 31/12/2024	**171 977,58 €**
Reprise provisions 2025 - commision Août 2025	13 147,82 €
Dotation aux provisions 2025	20 000,00 €
Solde estimé au 31/12/2025	**178 829,76 €**

23

12 sites	proportion par rapport à surface totale	valeur indemnitaire en €/hectare	crue 1996 (déversoir)		1000ans (servitude)	
Surface totale en hectare			132		154	
indemnité prairie (70% à 1500€/ha)	70%	1500	138 600 €		161 700 €	
indemnité maïs (20% à 2000€/ha)	20%	2000	52 800 €		61 600 €	
indemnité céréales (10% à 1600€/ha)	10%	1600	21 120 €		24 640 €	
choix coefficient de perte			70%	100%	90%	100%
total valeur des indemnités pour 1 crue			148 764 €	212 520 €	223 146 €	247 940 €
total valeur des indemnités pour 3 crues			446 292 €	637 560 €	669 438 €	743 820 €

24

Les emprunts





25

Choix précédents : limiter le recours aux emprunts pour ne pas grever les générations futures

⇒ Recours à l'emprunt pour **des dépenses ciblées** :

- De mise en conformité des ouvrages de lutte contre les inondations,
- De travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations.
- De remise en état d'ouvrages hydrauliques

=> Poursuivre ?

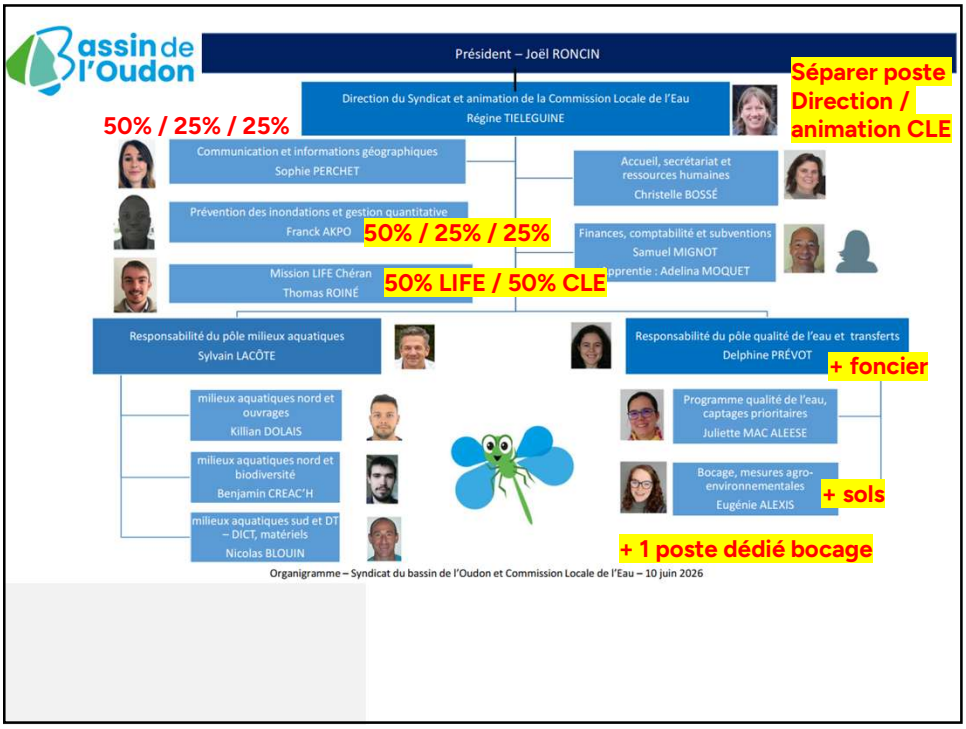
26

Organisation de l'équipe

- Proposition des élus en charge des RH sur la base de l'ATeau
- Masse salariale 815 000 €
- Équipe aidée / conditionnée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ; l'Etat (PAPI ; bocage) ; la Région ; le département 53

590 000 €

27



28

Tableau de DOB global

29



30